Document generated on 04/25/2024 7:11 a.m.

Vie des arts

Vie des arts

Au-delà des formalismes de la mode

Jacques Folch-Ribas

Number 62, Spring 1971

URI: https://id.erudit.org/iderudit/57998ac

See table of contents

Publisher(s)

La Société La Vie des Arts

ISSN

0042-5435 (print)
1923-3183 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Folch-Ribas, J. (1971). Au-delà des formalismes de la mode. *Vie des arts*, (62), 22–23.

Tous droits réservés © La Société La Vie des Arts, 1971

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

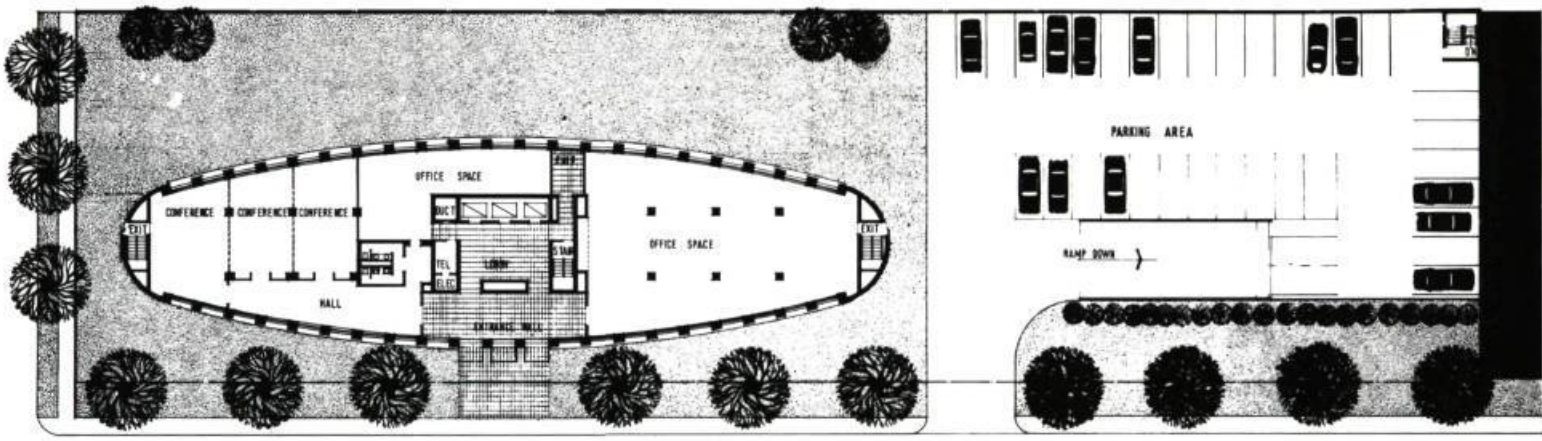

AU-DELÀ DES FORMALISMES DE LA MODE

par
Jacques FOLCH-RIBAS

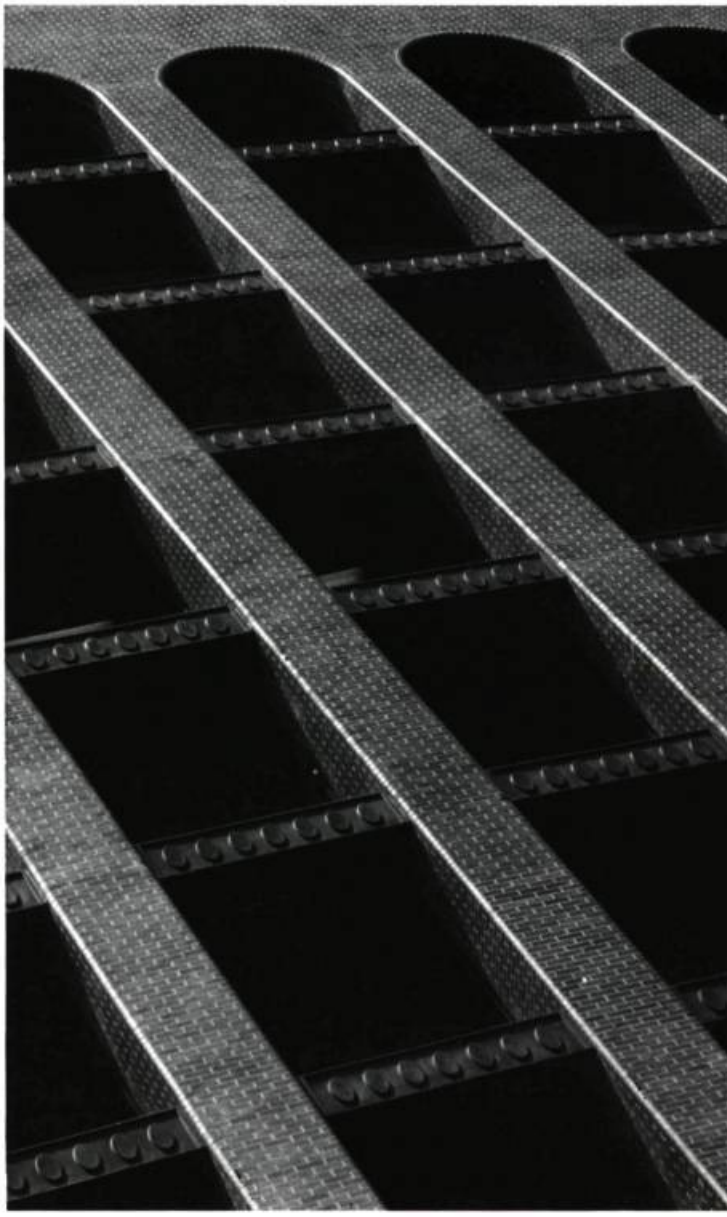

(Phot. Blohm)

Voici un rare plaisir: celui de présenter une architecture qui se situe au-delà des formalismes de la mode, et cependant une architecture actuelle; celui de contempler l'intense simplicité, à une époque vouée au médiocre néo-baroquisme. A Ottawa, l'Alliance de la Fonction Publique du Canada a fait construire cet immeuble pour y loger son siège social. Celui-ci occupe les trois étages supérieurs. La moitié du rez-de-chaussée lui sert de centre de conférences. Aux autres étages: des bureaux. Au sous-sol: un garage et une *caféterie*.

Le terrain est long et étroit. Afin de souligner l'importance de l'édifice, on a décidé de le placer près de la rue à grande circulation. Étant donné que la ville d'Ottawa doit aménager un parc de l'autre côté de la rue Gilmour, les architectes croyaient qu'une forme autre que le rectangle traditionnel s'imposait. Les règlements de zonage exigeant un édifice long et étroit, la forme elliptique a été retenue. Ainsi, la courbure des murs latéraux atténue la masse de l'édifice et l'intègre parfaitement au caractère du futur environnement.

On retrouve la forme circulaire dans les arcs des fenêtres, dans les briques à arête arrondie, dans les panneaux en fibre de verre. La masse est unifiée par la couleur foncée de la brique brun-pourpre, dont la surface reluit légèrement. Les parements en fibre de verre, de couleur bronzée, qui couvrent les poutres des tympans, le verre et les cadres d'aluminium, également bronzés, tout cela ajoute à cet effet d'unité.

L'extérieur est éclairé par des globes blancs, montés sur chaque pilier de briques. Ce collier de lumière souligne les courbes de l'édifice. Les deux élévations, avant et arrière de l'édifice, sont identiques. Les piliers de briques contiennent, en alternance, les colonnes de béton et les conduites de ventilation. Les murs latéraux contiennent les escaliers de secours.

La charpente du bâtiment est en béton armé. Tous les planchers, y compris ceux du garage, sont des dalles de béton. Les murs latéraux arrondis et le noyau central contribuent à la rigidité structurale, nécessaire pour résister aux éventuels tremblements de terre de la région d'Ottawa.

L'édifice est entièrement climatisé, avec contrôle intérieur et périmétrique. La chambre des machines couvre les deux tiers de l'étage supérieur. Au-dessus, dissimulées par un écran ovale de bois, teinté d'une couleur foncée, se trouvent la machinerie des ascenseurs et la réfrigération du système de climatisation. Chaque étage est éclairé par des lampes fluorescentes, en retrait dans un plafond suspendu de tuiles acoustiques. L'édifice possède également un système de détection de la fumée et du feu.

Trois salles de conférences, au rez-de-chaussée, peuvent recevoir 40, 50 et 90 personnes. Les cloisons amovibles permettent de transformer ces trois pièces en une seule. Les cabinets et les vestiaires sont adjacents au foyer, près de l'entrée principale. Au sous-sol, les services de reproduction, de poste et de tirage, les aires de remisage, et la *caféterie* pouvant servir 150 personnes à la fois.

La surface totale utilisable est de 136,900 pieds carrés, avec 10,400 pieds carrés par étage. Le coût de l'édifice est de $3,170,000, y compris l'aménagement paysager. Le coût au pied carré, sauf le stationnement au sous-sol et les cloisons amovibles des bureaux s'établit à $19, ce qui fait de cette architecture un exemple d'économique beauté.

D'infimes critiques pourraient, seules, être faites (l'on pense en particulier aux portes de service, percées dans les murs ovales). Il reste que l'implantation de l'immeuble, sa conception, son inclusion parfaite et sa relation avec le stationnement et la rampe d'accès aux sous-sols, tout concourt à un lyrisme retenu et à une absence de fatuité que peu d'édifices d'Ottawa nous avaient habitués à contempler. Un esprit à conserver, et à répéter.

(English Translation, p. 78)

Siège Social de l'Alliance de la Fonction Publique du Canada

DONNÉES TECHNIQUES

Adresse: rues Gilmour et Metcalfe, Ottawa. **Hauteur:** 11 étages utiles, 1 étage mécanique, 2 étages en sous-sol. — **Architectes associés:** Schoeler, Heaton, Harvor, Menendez — **Ingénieurs (charpente):** Robert Halsall and Associates Ltd. — **Ingénieurs (mécanique):** Goodkey, Weedmark and Associates Ltd. — **Ingénieur (électricité):** John Lunde — **Ingénieurs (sols):** McRostie, Seto, Genest and Associates Ltd. — **Contrôle des matériaux:** John D. Paterson and Associates Ltd.